AR Prefecture

016-200054187-20250131-2025_01_01-DE Reçu le 07/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune

Date de convocation du Conseil Municipal :27 janvier 2025

Présent(e)(s): DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier et CATINOT Isabelle.

Pouvoir(s): Isabelle TEXIER à Jean-Pierre BARBOT, Franck NEBOUT à Joël DÉNOUE, Marlène MOUNIER à Jean-Michel CHABOT, Loïc BEULZ à Guy DECELLE, Anita CADORET à Éric CHAIGNAUD et Angèle BOULLAULT à Philippe VERGNION.

Absent(e)(s): Isabelle LASNIER

- En exercice: 19 Nombre de conseillers : - Présents: 12 - *Votants* : 18

Secrétaire de séance : Hervé COUSSEAU

N° 2025-01-01

Approbation du compte-rendu réunion de conseil du 06/12/2024

Rapporteur: Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 06 décembre 2024, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide:

D'approuver le compte rendu de la réunion du 06 décembre 2024.

Absentions: 0 Vote: Pour: 18 Contre: 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 3 février 2025,

Le secrétaire de séance.

Le Maire. Guv DECELLE

Hervé COUSSEAU

Certifié exécutoire :

par publication ou notification du 07 FEV. 2025 et transmission en Préfecture du ... 9.7 FEV. 2025...

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr